

Communiqué du Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires

6 janvier 2020

Entrer en école nationale vétérinaire immédiatement après le bac via Parcoursup, ce sera possible en 2021 !

Pour répondre au manque de vétérinaires, notamment la désertification vétérinaire en milieu rural, le nombre d'étudiants accueillis dans les quatre Écoles Nationales Vétérinaires¹ (ENV) a été augmenté de 35 % depuis 2012. Néanmoins, les modalités actuelles de recrutement des étudiants dans les ENV aboutissent à des recrutements assez homogènes socialement et à des profils parfois décalés par rapport à certaines réalités du métier et de la formation.

Par communiqué conjoint en date du 20 décembre, les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur ont annoncé, pour la rentrée 2021, l'ouverture d'un recrutement direct post-baccalauréat pour les écoles nationales vétérinaires. Cette nouvelle voie d'accès s'effectuera par un concours national organisé dans le cadre de Parcoursup et elle sera suivie d'un cycle préparatoire intégré en un an dans une des quatre Écoles nationales vétérinaires.

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Les études vétérinaires en France, du baccalauréat jusqu'à la soutenance de la thèse d'exercice, sont de loin les plus longues d'Europe (plus de huit ans pour près de deux tiers des diplômés). Les modalités de sélection actuelles privilégient par ailleurs des étudiant(e)s issus des grandes métropoles. La mise en place de cette nouvelle modalité de recrutement permettra de raccourcir la durée moyenne des études et d'assurer une meilleure diversification sociale et territoriale des étudiant(e)s. Elle répond aux préoccupations des jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent de plus en plus à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire préférant, après le bac, s'orienter dans des cursus intégrés conduisant à un métier, comme celui de vétérinaire, sur la base d'un projet professionnel.

Combien de places seront offertes par cette voie ?

Le nombre total de places offertes pour la rentrée 2021 dans les ENV sera de 640, parmi lesquelles 160 places seront réservées à ce nouveau concours, soit 40 par ENV. La première édition du concours concerne donc les lycéens qui sont actuellement en première en filière générale. Pour la session 2021 du concours, le nombre de places offertes pour les autres voies de concours qui recrutent à bac+2 ou +3 sera inchangé.

A compter de la session 2022, les places offertes à cette voie de recrutement viendront en déduction de celles offertes aux autres voies, et principalement la voie A. Avec plus de 300 places offertes pour la voie A, la classe préparatoire BCPST restera la voie majoritaire de recrutement, qui par ailleurs offre des perspectives très intéressantes dans des établissements prestigieux et diversifiés en dehors des ENV² et peut répondre aux attentes de jeunes qui mettent à profit leurs années en classe préparatoire pour préciser leur projet professionnel dans le domaine des sciences du vivant. Les informations concernant toutes les voies d'accès pour les écoles nationales vétérinaires sont disponibles sur le site internet du service commun des concours.³

Quelles spécialités est-il recommandé de choisir en première et en terminale ?

Les spécialités « sciences de la vie et de la terre » (SVT) ou « biologie-écologie » (en lycée agricole) sont des spécialités-pivot pour se préparer à tous les concours d'entrée des écoles nationales vétérinaires. Il en va de même pour le recrutement post-baccalauréat. Le choix de ces spécialités est donc indispensable pour la classe de première pour acquérir un socle scientifique en biologie.

1 ENVA (Maisons-Alfort), ENVT (Toulouse), Oniris (Nantes), VetAgro Sup (Lyon)

2 Écoles d'agronomie, écoles normales supérieures, écoles de chimie, écoles de géologie et d'environnement ...

3 <https://www.concours-agro-veto.net/>

Ce choix de spécialité devrait être maintenu pour la classe de terminale, mais des lycéens qui choisiraient d'autres combinaisons de spécialités, pour préserver leurs chances et formuler d'autres vœux sur Parcoursup, pourront également postuler.

Ainsi, les écoles nationales vétérinaires recommandent aux lycéens :

- Pour la classe de première : de choisir la spécialité SVT ou biologie-écologie (en lycée agricole). Cette spécialité sera complétée préférentiellement par les choix de la physique-chimie et des mathématiques;
- Pour la classe de terminale : de maintenir la spécialité SVT ou biologie-écologie (en lycée agricole) parmi les deux spécialités suivies, associée à la spécialité physique-chimie. L'option « mathématiques complémentaires » est vivement conseillée. Un lycéen ayant choisi d'autres combinaisons de spécialités sur la base de la triplette SVT-PC-Maths de première pourra également se présenter au concours et réussir.

D'autres combinaisons de spécialités peuvent être possibles, dès lors que la spécialité SVT ou biologie-écologie a été choisie en première.

Quand peut-on se présenter à ce concours ?

Le concours commun post-baccalauréat est destiné aux élèves de la série générale inscrits pour la première fois en classe de terminale, et est subordonné à l'obtention du baccalauréat l'année d'admission. La présentation à ce concours ne sera pas autorisée à tout candidat ayant obtenu le baccalauréat les années précédentes.

Comment s'exprimera le vœu « Écoles nationales vétérinaires » ?

L'expression dans Parcoursup d'un vœu « Écoles nationales vétérinaires » ne pourra s'effectuer qu'après avoir répondu en ligne à un questionnaire général de pré-orientation. S'agissant d'un concours commun aux quatre écoles nationales vétérinaires, il comptera pour un seul vœu dans Parcoursup. Il sera possible, bien évidemment, d'exprimer en même temps un vœu pour l'admission en classe préparatoire aux grandes écoles, par exemple de type BCPST.

Quel profil de lycéen pourra postuler et quelles seront les épreuves ?

Pour la phase d'admissibilité, les critères utilisés en lien avec Parcoursup sont en cours de définition et seront publiés en temps utile, conformément à la loi. Le lycéen doit avoir un bon niveau scolaire général, dans les spécialités mentionnées plus haut, mais également dans d'autres matières comme sa première langue vivante ou le français. Comme pour toutes les autres formations publiques depuis la loi Orientation et Réussite des Étudiants, un pourcentage minimal de boursiers du lycée sera par ailleurs défini et appliqué.

Les épreuves d'admission concerneront environ 700 candidats. Elles seront bloquées sur une semaine dans le courant du mois d'avril, mais chaque candidat ne sera convoqué que pour une demi-journée. Il/elle passera sur une succession de sept ateliers de 10 minutes comportant des entretiens thématiques avec un ou des examinateurs ou des épreuves de logique, de calcul ou d'habileté manuelle.

Ces épreuves devraient se dérouler en région parisienne, aussi un système de bourse ou de prise en charge au moins partielle des frais de déplacements pour des candidats résidant outre-mer est à l'étude.

Les entretiens sont destinés à évaluer les capacités des candidat(e)s à structurer une argumentation, à mettre en place rapidement un raisonnement sur des questions liées à la santé et au bien-être animal dans divers contextes économiques, sociaux et culturels, et leur aptitude à la communication interpersonnelle.

Une connaissance de la réalité des différents métiers offerts à la profession vétérinaire est la bienvenue.

Combien de fois peut-on se présenter à ce concours ?

Dans la réglementation générale du concours d'entrée dans les écoles vétérinaires, un candidat ne peut se présenter plus de deux fois au concours d'entrée aux ENV quelle que soit la voie choisie. Ceci signifie qu'un candidat admis à passer les épreuves d'admission utilisera une de ces deux possibilités. Le simple vœu dans Parcoursup ne comptera pas pour une présentation au concours si le candidat n'est pas admissible.

Quel contenu pour l'année préparatoire intégrée ?

Les candidats admis sont affectés en fonction de leurs choix et de leur classement dans une des quatre écoles nationales vétérinaires (Alfort, VetAgro Sup-Lyon, Oniris-Nantes et Toulouse). Ils s'acquittent de droits de scolarité identiques à ceux des années d'étude en école vétérinaire (les boursiers en sont exonérés). Les enseignements sont semestrialisés et font une large part aux méthodes pédagogiques actives et au numérique. Les enseignants sont des professeurs agrégés ou certifiés, spécialement recrutés, des vacataires ou des enseignants-chercheurs des ENV.

Le programme de l'année préparatoire intégrée n'est pas encore totalement défini à ce jour. Il portera sur des capacités définies dans le référentiel de compétences des vétérinaires⁴. Les enseignements seront regroupés en unités de compétences délivrant des ECTS (*European Credit Transfer System*) et comprendront notamment :

- de la méthodologie de travail et de la remédiation pour accueillir les étudiants issus des différents profils de spécialité ;
- des sciences biochimiques et biologiques ;
- de la zoologie, de l'écologie appliquée aux enjeux environnementaux ;
- de la chimie générale et organique ;
- des mathématiques et de la physique appliquées aux sciences vétérinaires ;
- de l'informatique et du traitement des données (big data, objets connectés, e-santé) ;
- des humanités (faisant possiblement appel à l'éthique, la philosophie, l'histoire, la géographie...) ;
- de l'anglais ;
- des ateliers d'aide à la définition du projet professionnel ;
- une période d'immersion en milieu professionnel.

Le passage à l'année supérieure sera conditionné au succès à l'ensemble des examens correspondants.

Qui pilote ce projet et quelles sont les modalités de consultation ?

Après plusieurs études et des réunions de concertation au sein des écoles vétérinaires, avec les représentants de la profession vétérinaire, et après avoir exploré d'autres hypothèses, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a confié au Professeur Marc Gogny une mission d'étude de la préfiguration d'un cycle préparatoire vétérinaire au bénéfice des 4 écoles vétérinaires.

Le 10 juillet 2019, un séminaire de réflexion co-organisé par la fédération des syndicats vétérinaires de France (FSVF), la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et les écoles nationales vétérinaires, a regroupé une centaine de participants issus de la profession vétérinaire et des écoles nationales vétérinaires autour du thème « Quels défis pour l'enseignement vétérinaire en France? ».

Par ailleurs, les premières réflexions sur le cycle préparatoire intégré ont été présentées lors d'un groupe de travail du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) le 10 octobre 2019.

Après l'annonce interministérielle portant sur la création de cette nouvelle voie, les travaux de préfiguration opérationnelle se poursuivent au sein des écoles nationales vétérinaires. Les modifications réglementaires permettant de mettre en œuvre cette nouvelle voie de recrutement seront présentées aux instances de concertation (CNESERAAV, CNESER) dans le courant de l'année 2020.

Comment s'informer davantage sur ce projet ?

Les écoles nationales vétérinaires et le service commun des concours agronomiques et vétérinaires publieront régulièrement sur internet⁵ et sur les réseaux sociaux des informations à destination des élèves, des familles et des enseignants.

Par ailleurs, pour les premiers élèves qui seront concernés (ils sont actuellement en classe de première), les informations complètes pour postuler seront disponibles sur Parcoursup dès l'ouverture de la plateforme fin 2020-début 2021.

Contact presse pour les 4 écoles nationales vétérinaires : contact.cpi-veto@oniris-nantes.fr

4 <https://www.agreenium.fr/page/le-referentiel-national-de-formation-veterinaire>

5 <https://www.vet-alfort.fr/> <https://www.vetagro-sup.fr/> <https://www.oniris-nantes.fr/> <http://www.envt.fr/>